

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 14 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **mercredi 27 septembre 2017**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 13
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 13

Présents : MM. Jean-François HUMEAU - Stéphane COMBEAU – Raymond BEAUHAIRE – Michel LAUNAY
 David MAINCENT - Philippe LAMBERT – Mmes Véronique RIGAUD - Marie-Thérèse LE GLAUNEC - M.
 Olivier DUMAS LACOUR – Mme Evelyne MAHE – MM. Michel GOUELLO - Serge BUCHET et Claude
 MAGNEN.

Absent et pouvoir : /

Secrétaire : A l'unanimité, Mme Véronique RIGAUD a été désignée secrétaire de séance.

N° 2017-09-01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017

Observations / Rectifications :

-Claude Magnen apparait dans les présents et absents : il était bien **absent de la séance du 30 juin 2017** et n'était pas représenté

-Temps d'Activités Périscolaires 2017/2018 (TAPS) : S. Combeau précise que le sujet a été évoqué en séance du 30 juin : renouvellement des TAPS avec emploi de 4 animateurs recrutés soit sous forme d'un CDD soit sous forme de prestations de services formalisées par une convention avec les associations intervenantes.

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2017 est ensuite adopté à l'unanimité.

N° 2017-09-02 – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHATAIGNERAIE

Comme chaque année, le Conseil Départemental a demandé à ce que la mairie lui transmette ses demandes de renouvellement des couches de roulement sur routes départementales en agglomération après travaux d'aménagement communaux ; demandes à fournir pour le 1^{er}/12/2017.

Dans les règles de prise en charge par le Département, ce dernier indique que « *dans la seule hypothèse où la structure de la chaussée actuelle serait sous dimensionnée par rapport au trafic (après mesures de déflexion réalisées par le Département), le Département pourrait conforter, à sa charge, la chaussée par une structure plus lourde que le seul tapis d'enrobés* ».

Réflexion de la commission des travaux sur un aménagement de la rue de la Châtaigneraie le 13/09, Propositions soumises par R. Beauhaire, Adjoint délégué aux travaux : l'élément déclencheur de cette proposition est le projet de mise en souterrain de la ligne moyenne tension dans la rue de la Châtaigneraie par ENEDIS. A cette occasion, la Commune en profiterait pour faire un alignement, abattre les arbres, déplacer le matériel d'éclairage public et plus globalement, réaménager la chaussée pour en faire un espace plaisant et piétonnier, après élargissement de la voie par le Conseil Départemental sur le côté droit de la route, en direction de Graslin. Cependant, ces travaux nécessiteront un recours à un maître d'œuvre.

Intervention de S. Combeau : il convient au préalable de s'assurer que le Conseil Départemental souhaite élargir la route départementale concernée (n°777). M. le Maire : précisément, le facteur temps étant important, la Commune peut travailler en amont sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un accord de principe mais demande de s'assurer auprès du Conseil Départemental de ses intentions.

N° 2017-09-03 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE GRASLIN ET PLACE DES HALLES

Par délibération n°2017-06-07, le Conseil Municipal avait adopté la solution de réhabilitation ponctuelle du réseau d'assainissement (uniquement aux endroits où ont été relevés les désordres) de la rue de Graslin.

Par ailleurs, l'exploitant du réseau –la SAUR- a également remis le passage de caméra du réseau place des Halles qui fait état de désordres beaucoup plus importants, nécessitant la réfection totale du réseau.

L'estimation des travaux par le maître d'œuvre pour la rue de Graslin & la place des Halles a été chiffrée à 45.273,34 € HT soit 56.728,01 € TTC

Mr le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'engager les travaux de réhabilitation rue de Graslin et simultanément, place des Halles
- De solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental
- De lancer la consultation en fixant les critères d'attribution à 60 % valeur technique et 40% le prix.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

N° 2017-09-04 – EGLISE : TRAVAUX DE CONFORTATION DE L'ESCALIER DE LA TOURELLE D'ACCES AU CLOCHER

A l'occasion des réunions de chantier des travaux d'entretien de l'église réalisés cette année (tranche conditionnelle 1), le responsable du Service Territorial de l'Architecture (STAP 56) a souhaité la réalisation des travaux de confortation de la tourelle d'accès au clocher. Cet accès est certes peu utilisé mais néanmoins nécessaire pour accéder au clocher.

Concrètement, ces travaux sont à envisager avec celles de la tranche conditionnelle 2 prévue au printemps 2018 car certaines marches de l'escalier sont imbriquées dans le mur de l'église. Cependant, vu l'estimatif, ces travaux ne peuvent faire l'objet d'un avenant au lot maçonnerie du programme de travaux pluriannuels d'entretien de l'église, une consultation devra être faite.

Les subventions attendues sont : 50 % de l'Etat, 15 % de la Région et 15 % du Département.

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager ces travaux et charge Mr le Maire de solliciter les subventions auprès de la DRAC de Bretagne, de la Région et du Département et enfin, il le charge de lancer la consultation auprès des entreprises.

Par ailleurs, C. Magnen rappelle les travaux à réaliser dans l'église suite au passage de la Commission de Sécurité qui a émis un avis défavorable (procès-verbal du 22/08/2017). MM. le Maire et Beauhaire répondent que ces travaux sont en cours de réalisation et que les prescriptions devraient être levées très rapidement.

N° 2017-09-05 – CHAPELLE DU CHATEAU : AVENANT N°1 AU LOT MENUISERIE

Mr le Maire soumet le projet d'avenant n° 1 au lot menuiserie du marché de travaux de restauration de la chapelle et de confortation du château :

TITULAIRE : SARL GAUTIER Roland
16 P.A. de la Rochette
56120 JOSSELIN

MONTANT du marché initial : 283.891,93 € HT = 340.670,32 € TTC
 Dont tranche ferme : 29.006,85 € HT = 34.808,22 € TTC
 Et tranche conditionnelle 1 : 50.854,25 € HT = 61.025,10 € TTC
 Et tranche conditionnelle 2 : 114.423,96 € HT = 137.308,75 € TTC
 Et tranche conditionnelle 3 : 89.606,87 € HT = 107.528,24 € TTC

AVENANT N° 1
Suivant devis n°17079 du 13/09/2017

Travaux en plus sur la tranche ferme :

- Fabrication d'un volet en bois de chêne avec ferrure en fer forgé

Pour un montant de 625,32 € HT soit 750,38 € TTC

Montant du marché après avenant n°1 : 284.517,25 € HT = 341.420,70 € TTC

Dont tranche ferme : 29.632,17 € HT = 35.558,60 € TTC

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la fabrication d'un volet en bois de chêne avec ferrure en fer forgé pour la chapelle du château (tranche ferme) par la SARL GAUTIER Roland de Josselin (56), pour un montant de 625,32 € HT soit 750,38 € TTC, objet de l'avenant n°1 décrit ci-dessus et il autorise M. le Maire à signer cet avenant n°1.

N° 2017-09-06 – ENTRETIEN DES MURS D'ENCEINTE DU CHATEAU

Mr le Maire informe les membres que la commission des travaux s'est rendue au château le 20 septembre dernier pour faire l'état des lieux des murs d'enceinte et intérieurs de la propriété. Le constat fait apparaître la nécessité de leur entretien : présence d'arbres à proximité des murs (châtaigniers, noisetiers) les fragilisant, avec le risque accru de la chute de ces murs et un coût financier beaucoup plus élevé pour ensuite les restaurer.

M. le Maire pose la question des moyens : faire appel à un élagueur, un CAT ? Mettre des animaux ?

Sur la proposition de M. O. Dumas Lacour, une visite sera organisée pour les membres.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité que des devis soient demandés pour le nettoyage de l'intégralité des murs d'enceinte et intérieurs du château, travaux qui seront peut-être à envisager par tranches selon le coût global de l'opération.**

N° 2017-09-07 – PROJET DE JARDIN PARTAGE / POTAGER DANS LE PARC DU CHATEAU

Mr le Maire donne la parole à M. Serge Buchet qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour du projet de jardin partagé sur le terrain situé au sud de l'aile sud du château (près des serres). M. Buchet rappelle qu'en début de mandat, le Conseil Municipal avait donné son accord à un particulier pour y aménager un jardin textilié, ce projet est aujourd'hui abandonné. Ce terrain (qui était à l'origine un potager) comporte des arbres fruitiers dont les Rochefortais pourraient bénéficier. Il pourrait également être mis à disposition de l'école publique pour en faire un potager, dans le cadre global d'un projet éducatif et pédagogique. Il pourrait être un jardin partagé, géré sous forme associative ou par la Commune, laquelle pourrait créer un emploi de jardinier assurant également le gardiennage et l'entretien de la propriété.

Cependant, ce projet soulève certains écueils : état de délabrement des serres à proximité du terrain, difficultés d'accès actuelles et futures si le château est ouvert au public à moyen terme.

S. Buchet demande si des membres sont volontaires pour travailler avec lui sur ce projet de jardin partagé ou de potager pour l'école publique sinon, il abandonne l'idée : S. Combeau participera à l'information de ce projet. D. Maincent rappelle que ce peut être l'offre qui crée la demande.

N° 2017-09-08-A – SECURISATION DU CENTRE BOURG : conditions de remise des télécommandes d'accès à la zone piétonne

Mr le Maire précise que l'entreprise ENGIE interviendra début octobre pour terminer la pose des bornes rétractables place St Michel.

Les conditions de remise des télécommandes d'accès ont été étudiées en commission des travaux le 13/09/2017.

Propositions : délivrer la télécommande aux rochefortais ayant les autorisations de passage / de stationnement.

Précisions de Mr le Maire :

- 350 télécommandes ont été commandées.
- les périodes et les horaires de la zone piétonne resteront identiques à celles antérieures à la pose des bornes rétractables
- même lorsque les bornes seront en place, tout un chacun pourra en sortir de la zone piétonne avec son véhicule, la télécommande est nécessaire pour rentrer dans la zone piétonne mais pas pour en sortir
- réinitialisation des télécommandes chaque année
- en cas de coupure de courant ou de bornes accidentées, les bornes sont abaissées et l'accès au centre possible par les véhicules
- d'après le fournisseur ENGIE, les services de secours, de police et de gendarmerie disposent déjà des télécommandes d'accès.

Décision du Conseil Municipal : courrier à transmettre aux Rochefortais leur expliquant le fonctionnement des bornes, leur demander s'ils souhaitent disposer de la télécommande et dans cette hypothèse, fournir la carte grise, elle leur sera remise gratuitement. Par contre, en cas de perte par son titulaire, le renouvellement sera payant.

Si des demandes particulières se présentent, elles seront étudiées chaque semaine par la commission des travaux.

N° 2017-09-08-B – SECURISATION DE CERTAINS SECTEURS**Le Vieux Bourg – Rue du Souvenir – Rue de la Croix aux Moines**

Mr le Maire donne la parole à Mr David Maincent, membre de la commission Sécurité Routière. Ce dernier rappelle que depuis plusieurs années, la question du ralentissement de véhicules à l'entrée du Vieux Bourg est évoquée sans que les essais d'aménagement soient concluants. La vitesse des véhicules est toujours prégnante, comme dans la rue du Souvenir ou devant l'EHPAD de la Mare. Il suggère de faire appel à un maître d'œuvre pour avoir différentes solutions d'aménagement. Mr Serge Buchet rappelle qu'en 2015, une réunion s'était tenue à ce sujet avec un bureau d'étude (la société URBA) mais la Commune n'a pas donné suite.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Mr le Maire de consulter des maîtres d'œuvre pour ces aménagements urbains.

N° 2017-09-09 – DISCUSSION DES LOYERS DE L'EX-POSTE ET DU BATIMENT 7 PLACE DU PUIITS (ex-Office de Tourisme) ET EXAMEN D'UNE DEMANDE DE LOCATION**Rappel des décisions antérieures après consultation des Rochefortais:**1) Pour le bâtiment de la Poste :

- Délibération du 20/04/2017 : organiser une visite du bureau et du logement de fonction pour décision à suivre du CM. Quant aux logements : maintien de la location
- Délibération du 06/06/2017 : location du bureau et du logement de fonction pour un an. Loyer fixé ultérieurement
- Délibération du 30/06/2017 : fixation des loyers :
 - Bureau : 500 € hors charges + provision de 170 € pour chauffage + 10 € pour nettoyage des parties communes
 - Logement de fonction : 300 € hors charges + provision de 170 € pour chauffage + 10 € pour nettoyage des parties communes

2) Pour l'ex-Office de Tourisme 7 Place du Puits :

- Délibération du 20/04/2017 : décision reportée car date inconnue sur le transfert de l'office de tourisme et bilan des travaux à faire

- Délibération du 06/06/2017 : location pour des expositions temporaires en juillet et août 2017 avec application des tarifs votés pour la salle d'expos place des Halles. Ensuite, réflexion à mener pour en faire un lieu d'exposition permanente et lieu de réunion
- Délibération du 30/06/2017 : location pendant juillet – août – septembre 2017 à l'association Roch An Art Goat pour un loyer fixé à 1.500 € par mois

Depuis les dernières délibérations :

- L'ex-bureau de Poste a été loué à l'association Roch An Art Goat du 11 juillet au 30 septembre 2017, mais l'association a mis fin à la location le 31 août 2017
- L'ex-office de tourisme : loué en août et septembre à Mme LE COINTE pour « création et vente d'artisanat non alimentaire de créateurs »

Une nouvelle demande de location a été reçue en mairie (en août) pour « exploiter et créer une brasserie glacier à l'année » dans ce local.

Discussion :

1) Sur l'ex-Poste :

- S. Buchet : l'association « le laboratoire d'expérience culturelle » avait soumis une demande, le Conseil Municipal ne pourrait-il pas fixer un loyer que cette association serait en mesure de régler ? Connaitre le coût d'entretien de ce local et le traduire en loyer pour le proposer à une association ?
- P. Lambert : repenser le circuit touristique pour amener les touristes vers ce secteur au lieu de concentrer les visiteurs dans la rue principale
- S. Combeau : on a sollicité les Rochefortais, on s'approchait d'une solution et en juillet, retournement
- C. Magnen : vendre ce bâtiment
- R. Beauhaire : laisser à la charge de l'association des coûts d'entretien des locaux
- O. Dumas Lacour : si la Commune opte pour cette solution, il faut qu'elle ait un droit de regard sur ce qui s'y fera
- E. Mahé : tenir compte des règles applicables aux ERP, difficile pour le logement de fonction situé au premier étage
- Mr le Maire : il faut avancer sur ce dossier, quelle commission veut s'occuper du dossier
- **S. Combeau : propose que 3 ou 4 élus (dont O. Dumas Lacour) rencontrent les représentants de l'association « le laboratoire d'expérience culturelle » et travaillent sur le projet, étant entendu que ce dernier sera ensuite présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal : proposition retenue par le Conseil Municipal, excepté C. Magnen qui est pour la vente du bâtiment.**

2) Sur le bâtiment 7 place du Puits :

Mr le Maire informe les membres de la double demande du locataire actuel : il souhaiterait prolonger la location en octobre et novembre 2017 et une révision du loyer.

S. Combeau regrette que le Conseil Municipal soit mis devant le fait accompli, de devoir prendre une décision le 27 septembre pour le 1^{er} octobre sans avoir le temps de se concerter pour fixer un prix annuel.

Dans un premier temps, **le Conseil Municipal donne son accord pour prolonger la location à octobre et novembre 2017 et fixe le loyer à 800 € par mois, à 11 voix pour et 2 abstentions. Il décide en outre de rencontrer le locataire (une association) et de réfléchir à un montant de loyer annuel qui sera proposé à la prochaine réunion du Conseil Municipal.**

N° 2017-09-10-A – FINANCES : Décision Modificative n°02/2017

Sur proposition de S. Combeau, Adjoint délégué aux Finances, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité décision modificative n°02/2017 suivante :**

Budget COMMUNE :

- DI Chapitre 16 – Article 165 Dépôts & cautionnement : 1.000 €
- RI Chapitre 16 – Article 165 Dépôts & cautionnement : 1.000 €
- DF Chapitre 67 – Article 673 Titres annulés : + 1.000 €
- DF Chapitre 65 – Article 6574 Subv.de fonctionnement aux assoc. : - 1.000 €

Budget ASSAINISSEMENT

- Chapitre 66 – Article 66111 Intérêts des emprunts : + 100 €
- Chapitre 011 – Article 6226 Honoraires : - 100 €

N° 2017-09-10-B – FINANCES : annulation de titres de recettes

- 1) Rappel de la demande de Mme ROLLIN du commerce « la Roulotte à thé » : le 3/03/2017, elle avait déjà demandé l'annulation du forfait d'installation du matériel d'illumination de Noël 2016 (objet du titre recette n°8/2017) au motif que le bail commercial avait été conclu pour un seul preneur, soit « bibop et lula ». Par délibération du 27/03/2017, le Conseil Municipal avait refusé l'annulation du titre de recette car en réalité, il s'agissait bien de deux commerces distincts (2 portes, 2 enseignes).

L'intéressée s'est fait représenter par un avocat, Me Puireux-Reillac qui demande, par courrier du 24/07/2017, l'annulation du titre n°8/2017 car, selon les documents envoyés -à sa demande-, « il apparait que les illuminations concernent les bâtiments à vocation commerciale ou artisanale et non à chaque commerce ». En l'espèce, il s'agit d'un seul bâtiment à vocation commerciale, avec un seul n° de voie. En conséquence, un seul titre doit être réclamé (qui l'a déjà été au titulaire du bail commercial et payé par ce dernier) et non pas un titre par commerce et par porte ».

Décision du Conseil Municipal : à 1 voix contre, 7 abstentions et 5 voix pour, le Conseil Municipal annule le titre de recette n° 8/2017 d'un montant de 300 €.

- 2) Demande de Michel SAULNIER du 26/07/2017, secrétaire de l'association Roc'h An Art Goat », qui a loué l'ex-bureau de Poste du 11 juillet au 31 août 2017, « de remise gracieuse de l'avance demandée pour la provision de chauffage » soit 104,12 € pour juillet (objet du titre de recettes n° 447/2017) et 170 € pour août (objet du titre de recettes n° 450/2017).

Décision du Conseil Municipal : à 1 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour, le Conseil Municipal annule les titres de recette n° 447/2017 d'un montant de 104,12 € et n°450/2017 d'un montant de 170 €.

N° 2017-09-10-C – FINANCES : Assurances Multirisques 2018

Mr le Maire rappelle aux membres qu'actuellement, la Commune a un contrat d'assurances multirisques avec la compagnie ALLIANZ - Agence de Rochefort-en-Terre, pour une cotisation annuelle 2017 de 4.442,39 € et une franchise de 300 € par sinistre.

Compte tenu de la fréquence des sinistres et après négociation entre la compagnie et le bureau de Rochefort, la compagnie ALLIANZ propose « de conserver en l'état le contrat moyennant une majoration de prime de 30 % avec la franchise sinistre portée à 750 €.

Décision du Conseil Municipal sur ces nouvelles conditions tarifaires applicables à compter du 01/01/2018 : accord à l'unanimité (difficultés d'assurer le château).

N° 2017-09-11 – PERSONNEL (Service technique)

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 20/04/2017, deux agents ont été recrutés en contrat aidé et affectés au service technique, pour une durée de travail de 20 heures par semaine chacun :

- Le premier à compter du 1^{er} juin 2017
- Le second à compter du 6 juin 2017.

Or, la personne recrutée le 1^{er} juin a démissionné le 2 août 2017.

Pôle Emploi a confirmé la suspension des contrats aidés.

Par ailleurs, un agent titulaire est en arrêt de travail.

Par conséquent, Mr le Maire sollicite l'autorisation de recruter en contrat à durée déterminée pour remplacer l'agent en arrêt de travail ou de recruter en contrat aidé si ces derniers sont renouvelés.

Considérant les besoins du service d'une part, considérant que la Commune a un contrat d'assurances statutaires d'autre part, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à recruter soit un agent contractuel, à durée déterminée, soit un agent en contrat aidé si ces derniers sont reconduits ou remplacés. Il l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

N° 2017-09-12 – PROPOSITION DE CREATION D'UNE JOURNEE CITOYENNE POUR NETTOYAGE DU CIMETIERE AVANT LA TOUSSAINT

Mr le Maire donne la parole à M. Serge Buchet qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour la proposition suivante : organiser une journée citoyenne pour nettoyer le cimetière communal avant la Toussaint. Il demande aux membres s'ils sont partie prenante dans ce projet. Il propose d'informer les Rochefortais et demande si la mairie peut fournir le matériel et offrir un pot à l'issue de cette journée.

Sont volontaires : Serge Buchet – Stéphane Combeau – David Maincent (pour l'information) – Evelyne Mahé.

Décision du Conseil Municipal : validé à l'unanimité.

N° 2017-09-13 – QUESTEMBERT COMMUNAUTE : AVIS SUR LE PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Par délibération 2017 09 n°15, la Communauté de Communes a approuvé à l'unanimité le reversement conventionnel à hauteur de 100 % de la part communale de la taxe d'aménagement perçue à compter du 1^{er} janvier 2018, taxe perçue par les communes et appliquée aux opérations d'aménagements, de constructions, reconstructions, agrandissements, installations sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Cependant, ce reversement est subordonné à l'accord unanime des conseil municipaux des communes membres.

Ce reversement intervient dans le mois qui suit la perception de la taxe d'aménagement.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce reversement intégral.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au reversement conventionnel à hauteur de 100 % de la part communale de la taxe d'aménagement liée aux opérations d'aménagements, de constructions, reconstructions, agrandissements, installations sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2018**

N° 2017-09-14 – CONVENTIONS DIVERSES

Mr le Maire demande l'autorisation de signer les conventions suivantes :

- Avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour la prestation Paye, convention de trois ans. Tarifs à la signature de la convention : 5,50 € par bulletin de paie
- Avec la Mutuelle Nationale Territoriale pour la Prévoyance – contrat de groupe : hausse du taux de cotisation au 01/01/2018 étant précisé que la cotisation est salariale.

Décision du Conseil Municipal : autorisation de signer ces deux conventions, à l'unanimité.

N° 2017-09-15 – INFORMATION SUR LES DEVIS SIGNES

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire informe les membres des devis qu'il a signés en fonction des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal, c'est-à-dire :

- SARL ROBERT Jean-Luc – Pluherlin pour installation d'un visiophone à l'entrée principale de l'école publique le 7/06/2017 pour un montant de 1.648,93 € TTC

- START – Ploemeur pour un logiciel facturation périscolaire (cantine & garderie) pour 2.037,48 € TTC et devis pour la dématérialisation des factures pour un montant de 1.366,80 € TTC
- 2SIA d'AURAY pour le matériel informatique de l'école publique pour un montant total de 19.566,72 €
- CREASIT de Nantes pour acquisition du module « agenda des manifestations » pour le site internet de la Commune, le 27/06/2017 pour un montant de 840 € TTC
- Avenant n° 1 au marché d'études « réalisation de schémas directeurs d'assainissement et de zonage des eaux pluviales » avec IDEE TECH (marché groupement de commandes avec la CC) pour un montant de 1.454,16 € TTC car augmentation du linéaire de réseau
- BLACHERE Illumination le 18/07/2017 pour acquisition de matériel d'illuminations pour un montant de 7.973,56 € TTC
- ENGIE – INEO Atlantique – Ploërmel pour un coffret disque dur pour caméra du système de vidéosurveillance prévu avec les bornes rétractables, devis signé le 24/07/2017 pour un montant de 4.698 € TTC. Le devis initial était de 66.296,10 € TTC.
- SARL MEROUSE de Molac pour accessibilité des sanitaires rue de l'Etang et de la salle polyvalente le 31/07/2017 pour un montant de 1.342,80 € TTC
- SDEM pour réparation de la lanterne cassée en haut de la rue du Souvenir le 22/08/2017 pour un montant de 1.980 € TTC (remboursement par les assurances)

N° 2017-09-16-A – QUESTIONS DIVERSES : subvention à l'association « L'Atelier »

Mr le Maire soumet la demande de subvention de l'association « l'atelier » qui loue (100 €/mois) le local du rez-de-chaussée du bâtiment « de la Poste » pour des activités de poterie.

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité, il accorde une subvention de 1.200 € pour 2017 à l'association « l'atelier » dont le siège social est 14 rue Notre Dame de la Tronchaye à Rochefort-en-Terre.

N° 2017-09-16-B – QUESTIONS DIVERSES : Appel à la solidarité pour les victimes de l'ouragan IRMA

Mr le Maire soumet aux membres le courriel de l'association des Maires du Morbihan du 20/09/2017 : l'association des Maires de France invite les communes et intercommunalités à contribuer et à relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'Irma. Elle a demandé et obtenu « la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population et invité les communes et intercommunalités qui le souhaitent à y contribuer. En complément les associations de mairies de Martinique et Guadeloupe ont ouvert des comptes spécifiques pour venir en aide à St Martin et St Barthélémy ».

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré, à 4 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions, le Conseil Municipal vote une subvention de 400 € au fonds de soutien pour la reconstruction des équipements publics essentiels à la population à St Martin et St Barthélémy.

N° 2017-09-16-C – QUESTIONS DIVERSES : Animations et signalétique

Mr le Maire soumet la demande de Mr Jean-Pierre Fourré du commerce « le Bonheur Permanent » concernant :

- La coordination de programmation et de communication des animations organisées dans le parc du château, lui-même intervenant pour organiser des soirées chaque mardi de juillet à septembre
- La création de circuits patrimoniaux – historiques avec panneaux explicatifs dans la cité.

Sur ce dernier point, les membres sont tout à fait favorables à la mise en place d'un circuit d'interprétation, à élaborer avec l'Office de Tourisme. Mr le Maire prend contact dans ce sens avec les services de l'Office de Tourisme.

N° 2017-09-16D – QUESTIONS DIVERSES : commission « Animations de Noël »

Mr le Maire rappelle que les mesures de sécurité vont être reconduites pour les illuminations de Noël 2017 et il souhaiterait que 2 ou 3 élus lui apportent leur aide. Il souhaiterait en outre que ce groupe de travail réfléchisse sur les illuminations et animations de fin d'année.

Se portent volontaires : Michel Launay – Philippe Lambert – Olivier Dumas Lacour.

La séance est levée à 23 heures 20.

Seize délibérations prises en séance du 27 septembre 2017 comprises entre les numéros 2017-09-01 et 2017-09-16 inclus.

